

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 820

présenté par
Mme Dubost et M. Lescure

ARTICLE 57

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« annuel de la sécurité sociale prévu à »

les mots :

« mentionné au premier alinéa de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.